ASSESSMENT AND TAXATION ACT

2026 GENERAL PROPERTY TAX RATES AND EXEMPTIONS REGULATION

O.I.C. 2026/46

Effective Date:

April 01, 2026

LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

RÈGLEMENT DE 2026 SUR LES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES EXONÉRATIONS

Décret 2026/46

Date d'entrée en vigueur :

01 avril 2026

O.I.C. 2026/46
ASSESSMENT AND TAXATION ACT

2026 GENERAL PROPERTY TAX RATES AND EXEMPTIONS REGULATION

Pursuant to the *Assessment and Taxation Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 The attached *2026 General Property Tax Rates and Exemptions Regulation* is made.

Dated at Whitehorse, Yukon,

April 1, 2026

DÉCRET 2026/46
LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

RÈGLEMENT DE 2026 SUR LES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES EXONÉRATIONS

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la Loi sur l'évaluation et la taxation, décrète :

1 Est établi le *Règlement de 2026 sur les taux d'imposition de la taxe foncière générale et les exonérations* paraissant en annexe.

Fait à Whitehorse, au Yukon,

1er avril 2026

Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon

O.I.C. 2026/46
ASSESSMENT AND TAXATION ACT

2026 GENERAL PROPERTY TAX RATES AND EXEMPTIONS REGULATION

1 General property tax rate

General property taxes for the 2026 taxation year are levied at the rates prescribed in the Schedule. The rates are expressed as a percentage of the assessed value of the taxable property.

2 Definition — Residential

For the purposes of this Regulation, "Residential" means the properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act:

RCM	Residential/Commercial
REC	Recreational Cottage
RMH	Residential Mobile Home
RSA	Residential Apartments
RSC	Country Residential/Rural Residential/Watson River Residential
RSM	Multi Residential/Multi Rural Residential
RS1	Single Residential

DÉCRET 2026/46
LOI SUR L'ÉVALUATION ET LA TAXATION

RÈGLEMENT DE 2026 SUR LES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES EXONÉRATIONS

1 Taux d'imposition de la taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est prélevée pour l'année d'imposition 2026 aux taux prévus en annexe. Ces taux figurent sous forme de pourcentage de la valeur imposable des biens imposables.

2 Définition — biens résidentiels

Aux fins du présent règlement, sont qualifiés de biens résidentiels les biens inscrits dans l'une des catégories d'utilisation qui suivent figurant au rôle d'évaluation en vigueur dressé en conformité avec l'article 15 de la Loi :

RCM	Résidentiel/Commercial
CHA	Chalet
MAI	Maison mobile
UNI	Immeuble à unités de logement
CAM	Résidentiel de campagne/Résidentiel rural/Quartier résidentiel Watson River
FAM	Maison pour plusieurs familles/Maison pour plusieurs familles en milieu rural
RÉS	Résidence pour une famille

RS2	Duplex or 2 Family Residential	DUP	Duplex ou maison à deux logements
OSP	Open Space/Hinterland	ESP	Espace non bâti/Arrière-pays
H	Hinterland	H	Arrière-pays
RRM	Multiple Rural Residential	RRM	Rural résidentiel multifamilial
RR	Rural Residential	RR	Résidentiel rural
RL	Cottage Residential	RL	Résidentiel/Chalet
POS	Protected Open Space	POS	Espace vert non bâti
NOZ	No Zoning	ZON	Sans zonage
RCI	Residential/Cottage Industry	RED	Résidentiel/Entreprises domiciliaires
RR1	Restricted Single Residential	RR1	Résidence pour une famille – Avec restrictions
RSU	Residential Unimproved	RSU	Résidentiel non aménagé

3 Definition — Non-Residential

For the purposes of this Regulation, "Non-Residential" means the properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act:

3 Définition — biens non résidentiels

Aux fins du présent règlement, sont qualifiés de biens non résidentiels les biens inscrits dans l'une des catégories d'utilisation qui suivent figurant au rôle d'évaluation en vigueur dressé en conformité avec l'article 15 de la Loi :

CMC	Commercial, Central or Comprehensive	COM	Bien commercial situé au centre-ville
CMH	Commercial Highway or Tourist	VOI	Bien commercial situé en bordure des routes ou à l'intention des touristes
CML	Commercial Local, Neighbourhood or Airport/Recreational Commercial/Restricted	LOC	Bien commercial situé dans un quartier ou dans un aéroport/Bien commercial ou à vocation récréative/Avec restrictions
CMS	Commercial Services/General Commercial	SER	Bien commercial (services)/Général
INS	Institutional	INS	Bien institutionnel
MHI	Industrial, Heavy, Resource or Manufacturing/Restricted	IND	Bien industriel (industries lourdes, matières premières, manufactures)/Avec restrictions

MSI	Industrial, Service or Light	LÉG	Bien industriel (de services ou industries légères)
PLM	Placer Mining	EXP	Exploitation d'un placer
PRC	Parks, Recreational or Cultural	PAR	Parcs à vocation récréative ou culturelle
QRY	Quarry	CAR	Carrière
CH	Highway Commercial	CH	Commercial, routier
PI	Public Use/Institutional	PI	Public/Institutionnel
CG	General/Tourist Commercial	CG	Général/Touristique commercial
CR	Commercial Recreational	CR	Commercial récréatif
CL	Limited Commercial	CL	Commercial restreint
CRV	RV Park	CRV	Parc pour véhicules de plaisance
CTL	Tourist Lodging	CTL	Pavillon pour hébergement de touristes
LIN	Linear Properties	LIN	Terrains linéaires
CMT	Mixed Use/Tourism Accommodation	CMT	Usage mixte/Hébergement touristique
CMU	Vacant Commercial	CMU	Commercial vacant
FD	Future Development	FD	Aménagement futur
MSU	Non-Residential	MSU	Non résidentiel
TRA	Traditional Territory	TRA	Territoire traditionnel

4 Definition — Agricultural

For the purposes of this Regulation, "Agricultural" means the properties listed under the following classes of use on the current assessment rolls prepared pursuant to section 15 of the Act:

AGR	Agriculture	AGR	Terres agricoles
GRZ	Grazing	PAC	Pacages
AG	Agriculture Holdings	AG	Exploitations agricoles
AL	Agricultural Limited	AL	Terres agricoles limitées

4 Définition — biens agricoles

Aux fins du présent règlement, sont qualifiés de biens agricoles les biens inscrits dans l'une des catégories d'utilisation qui suivent figurant au rôle d'évaluation en vigueur dressé en conformité avec l'article 15 de la Loi :

5 Tax exemptions — Whitehorse Periphery Region

The following classes of persons are exempted to the extent set out below from their liability to pay taxes levied by this Regulation:

5 Exonération de taxes — région périphérique de Whitehorse

Sont exonérées de leur obligation de payer les taxes imposées en application du présent règlement, dans les

(a) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Residential are exempted from having to pay 23.75% of the taxes levied on that property;

(b) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Non-Residential are exempted from having to pay 16% of the taxes levied on that property;

(c) persons required to pay taxes on property within the Whitehorse Periphery Region classed as Agricultural are exempted from having to pay 29% of the taxes levied on that property.

6 Tax exemptions — Teslin Area

The following classes of persons are exempted to the extent set out below from their liability to pay taxes levied by this Regulation:

(a) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Residential are exempted from having to pay 17.5% of the taxes levied on that property;

(b) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Non-Residential are exempted from having to pay 7.5% of the taxes levied on that property;

(c) persons required to pay taxes on property within the Teslin Area classed as Agricultural are exempted from having to pay 19% of the taxes levied on that property.

7 Order-in-Council 2025/38 repealed

Order-in-Council 2025/38 is repealed.

8 Coming into force

This Regulation comes into force on the later of the following days:

(a) April 15, 2026;

limites mentionnées ci-après, les catégories de personnes suivantes :

a) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien résidentiel situé à l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exonérées de l'obligation de payer 23,75 % des taxes imposées sur ce bien;

b) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien non résidentiel situé à l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exonérées de l'obligation de payer 16 % des taxes imposées sur ce bien;

c) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien agricole situé à l'intérieur de la région périphérique de Whitehorse sont exonérées de l'obligation de payer 29 % des taxes imposées sur ce bien.

6 Exonération de taxes — région de Teslin

Sont exemptées de leur obligation de payer les taxes imposées en application du présent règlement, dans les limites mentionnées ci-après, les catégories de personnes suivantes :

a) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien résidentiel situé à l'intérieur de la région de Teslin sont exonérées de l'obligation de payer 17,5 % des taxes imposées sur ce bien;

b) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien non résidentiel situé à l'intérieur de la région de Teslin sont exonérées de l'obligation de payer 7,5 % des taxes imposées sur ce bien;

c) les personnes qui sont tenues de payer les taxes sur un bien agricole situé à l'intérieur de la région de Teslin sont exonérées de l'obligation de payer 19 % des taxes imposées sur ce bien.

7 Abrogation du Décret 2025/38

Le Décret 2025/38 est abrogé.

8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à l'une ou l'autre des dates suivantes :

a) le 15 avril 2026;

(b) the day on which it is filed with the registrar of regulations under the *Regulations Act.*

b) si elle est ultérieure, la date de son dépôt auprès du registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*.

SCHEDULE

REGION	RATES	
1 Beaver Creek Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 26 minutes north latitude, west of 140 degrees 51 minutes west longitude, north of 62 degrees 21 minutes north latitude and east of 140 degrees 53 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	1.00% 0.87% 0.72%
2 Carcross Comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 9 minutes north latitude, east of 134 degrees 44 minutes west longitude, south of 60 degrees 12 minutes north latitude and west of 134 degrees 39 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	1.00% 0.87% 0.72%
3 Ross River Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 24 minutes west longitude, north of 61 degrees 58 minutes north latitude and east of 132 degrees 28 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	1.00% 0.87% 0.72%
4 Burwash Landing Comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 23 minutes north latitude, west of 138 degrees 58 minutes west longitude, north of 61 degrees 20 minutes north latitude and east of 139 degrees 28 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.89% 0.76% 0.61%
5 Destruction Bay Comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 16 minutes north latitude, west of 138 degrees 46 minutes west longitude, north of 61 degrees 14 minutes north latitude and east of 138 degrees 49 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.89% 0.76% 0.61%
6 Old Crow Comprising all that part of Yukon lying to the south of 67 degrees 35 minutes north latitude, west of 139 degrees 49 minutes west longitude, north of 67 degrees 33 minutes north latitude and east of 139 degrees 51 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.89% 0.76% 0.61%
7 Pelly Crossing Comprising all that part of Yukon lying to the south of 62 degrees 50 minutes north latitude, west of 136 degrees 33 minutes west longitude, north of 62 degrees 48 minutes north latitude and east of 136 degrees 35 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.89% 0.76% 0.61%

8 Keno City Comprising all that part of Yukon lying to the south of 63 degrees 55 minutes north latitude, west of 135 degrees 17 minutes and 22 seconds west longitude, north of 63 degrees 54 minutes and 30 seconds north latitude and east of 135 degrees 19 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.80% 0.67% 0.52%
9 Whitehorse Periphery Region Firstly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 00 minutes north latitude, east of 136 degrees 00 minutes west longitude, north of 60 degrees 00 minutes north latitude and west of 134 degrees 00 minutes west longitude. Secondly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 15 minutes north latitude, east of 135 degrees 30 minutes west longitude, north of 61 degrees 00 minutes north latitude and west of 135 degrees 00 minutes west longitude. Thirdly comprising all that part of Yukon lying to the south of 61 degrees 30 minutes north latitude, east of 136 degrees 00 minutes west longitude, north of 61 degrees 15 minutes north latitude and west of 135 degrees 00 minutes west longitude. Fourthly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 133 degrees 30 minutes west longitude, south of 60 degrees 30 minutes north latitude and east of 134 degrees 00 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.80% 0.67% 0.52%
10 Teslin Area Firstly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 30 minutes west longitude, south of 60 degrees 30 minutes north latitude and east of 133 degrees 30 minutes west longitude. Secondly comprising all that part of Yukon lying north of 60 degrees 00 minutes north latitude, west of 132 degrees 00 minutes west longitude, south of 60 degrees 15 minutes north latitude and east of 132 degrees 30 minutes west longitude.	Residential Non-Residential Agricultural	0.80% 0.67% 0.52%
11 Other All other regions or areas in Yukon not within a municipality and not listed elsewhere in this Schedule.	Residential Non-Residential Agricultural	0.80% 0.67% 0.52%

ANNEXE

RÉGION	TAUX	
1 Beaver Creek Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62º 26′ de latitude nord, à l'ouest de 140º 51′ de longitude ouest, au nord de 62º 21′ de latitude nord et à l'est de 140º 53′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	1,00 % 0,87 % 0,72 %
2 Carcross Constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60º 9′ de latitude nord, à l'est de 134º 44′ de longitude ouest, au sud de 60º 12′ de latitude nord et à l'ouest de 134º 39′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	1,00 % 0,87 % 0,72 %
3 Ross River Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62º 00′ de latitude nord, à l'ouest de 132º 24′ de longitude ouest, au nord de 61º 58′ de latitude nord et à l'est de 132º 28′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	1,00 % 0,87 % 0,72 %
4 Burwash Landing Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61º 23′ de latitude nord, à l'ouest de 138º 58′ de longitude ouest, au nord de 61º 20′ de latitude nord et à l'est de 139º 28′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,89 % 0,76 % 0,61 %
5 Destruction Bay Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61º 16′ de latitude nord, à l'ouest de 138º 46′ de longitude ouest, au nord de 61º 14′ de latitude nord et à l'est de 138º 49′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,89 % 0,76 % 0,61 %
6 Old Crow Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 67º 35′ de latitude nord, à l'ouest de 139º 49′ de longitude ouest, au nord de 67º 33′ de latitude nord et à l'est de 139º 51′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,89 % 0,76 % 0,61 %
7 Pelly Crossing Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 62º 50′ de latitude nord, à l'ouest de 136º 33′ de longitude ouest, au nord de 62º 48′ de latitude nord et à l'est de 136º 35′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,89 % 0,76 % 0,61 %
8 Keno City Constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 63º 55′ de latitude nord, à l'ouest de 135º 17′ 22′′ de longitude ouest, au nord de 63º 54′ 30′′ de latitude nord et à l'est de 135º 19′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,80 % 0,67 % 0,52 %

9 Région périphérique de Whitehorse Premièrement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61º 00′ de latitude nord, à l'est de 136º 00′ de longitude ouest, au nord de 60º 00′ de latitude nord et à l'ouest de 134º 00′ de longitude ouest. Deuxièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61º 15′ de latitude nord, à l'est de 135º 30′ de longitude ouest, au nord de 61º 00′ de latitude nord et à l'ouest de 135º 00′ de longitude ouest. Troisièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au sud de 61º 30′ de latitude nord, à l'est de 136º 00′ de longitude ouest, au nord de 61º 15′ de latitude nord et à l'ouest de 135º 00′ de longitude ouest. Quatrièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60º 00′ de latitude nord, à l'ouest de 133º 30′ de longitude ouest, au sud de 60º 30′ de latitude nord et à l'est de 134º 00′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,80 % 0,67 % 0,52 %
10 Région de Teslin Premièrement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60º 00′ de latitude nord, à l'ouest de 132º 30′ de longitude ouest, au sud de 60º 30′ de latitude nord et à l'est de 133º 30′ de longitude ouest. Deuxièmement, constituée de toute la partie du Yukon située au nord de 60º 00′ de latitude nord, à l'ouest de 132º 00′ de longitude ouest, au sud de 60º 15′ de latitude nord et à l'est de 132º 30′ de longitude ouest.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,80 % 0,67 % 0,52 %
11 Autres Toutes les autres régions ou zones du Yukon situées à l'extérieur d'une municipalité et ne figurant pas ailleurs dans la présente annexe.	Bien résidentiel Bien non résidentiel Bien agricole	0,80 % 0,67 % 0,52 %